

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
EN LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ**

SESSION 2023

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 14 mars 2023

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en langues et cultures de l'Antiquité :

MME BEARZI Alexandra, professeure certifiée de lettres modernes au collège H. Wallon au Havre,
MME BERNARD Julie, professeure certifiée de lettres modernes au lycée C.F. Lebrun de Coutances,
MME DESANGLOIS Mylène, professeure certifiée de lettres modernes au collège H. Langlois, Pt de l'Arche,
MME GARNIER Sophie, professeure agrégée de lettres modernes au lycée G. de Maupassant à Fécamp,
MME GHINASSI Annamaria, professeure certifiée d'italien au lycée Aristide Briand d'Evreux,
MME GUENUE Mélanie, professeure de lycée professionnel de lettres histoire au lycée le Bon Sauveur de Saint-Lô,
MME PERRIER Pauline, professeure certifiée de lettres modernes au collège le Roumois de Routot,
MME QUATRAVAUX Lucie, professeure certifiée de lettres modernes au collège Immaculée d'Evreux,
MME ROBIN Anne-Sophie, professeure agrégée de lettres modernes au lycée les Bruyères de Sotteville-lès-Rouen,

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 15 mars 2023

Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie
chancelière des universités,

Christine GAVINI-CHEVET